

Lettre ouverte à Monsieur Patrick Labaune, Président du Conseil départemental de la Drôme

Lyon, le 9 mai 2016

Monsieur le Président,

Nous assistons depuis plusieurs mois à un désengagement du Conseil départemental pour le financement de ses actions sociales et d'insertion. Nous nous interrogeons tant sur la forme que sur le fond de cette baisse des allocations pour les publics en situation de précarité.

Cette réduction des moyens a une incidence directe sur les publics concernés et les organismes qui travaillent avec eux et une augmentation du phénomène de non recours pour des personnes déjà en difficultés d'insertion et exclus des dispositifs.

Les orientations du Conseil départemental concernent une baisse généralisée dans le cadre du Plan départemental d'insertion, notamment pour des services spécialisés ou des actions dédiées à l'hébergement ou l'accompagnement des plus précaires: suppression des aides pour l'insertion des réfugiés et des actions de prévention santé dans les centres d'hébergement, baisse du financement des Aides sociales liées au logement (ASLL), suppression des financements dédiés aux accueils de jour, alors qu'ils reçoivent les publics les plus fragilisés du territoire.

L'arrêt même progressif, de l'aide extra légale du département auprès des Structures d'Insertion par l'Activité Economique, nous inquiète également. Le travail à fournir reste le même, le nombre de personnes en insertion également, mais les ressources sont en nette diminution et mettent ces structures en très grande difficulté financière, au détriment de l'emploi sur le territoire.

La diminution des aides nous interroge quant à l'action du département auprès des plus démunis. Elle nous surprend aussi par la forme utilisée : pas de négociations avec les autres financeurs potentiels pour discuter de la complémentarité des compétences, peu de concertation préalable avec les associations, informations très tardives et par courrier pour des arrêts ou des baisses importantes d'activité. Les associations semblent ainsi perçues comme de simples prestataires et non comme partenaires de votre collectivité.

Nous savons les contraintes financières et difficultés auxquelles doivent faire face les collectivités locales. Mais les choix budgétaires reflètent les orientations politiques. La diminution des ressources ne peut pas se faire au détriment des plus précaires.

« La lutte contre la pauvreté consiste à la fois à aider les plus fragiles et à modifier les règles produisant de la précarité ». (D.Clerc/M.Dollé – Réduire la pauvreté- 2016). La solidarité permet ainsi de prévenir les situations de basculement dans la pauvreté, elle aide les plus démunis à recouvrer leurs droits, leur citoyenneté et leur capacité à agir pour eux et leurs proches. Elle est à ainsi une visée préventive et émancipatrice. Elle a pour cela besoin de moyens et ne peut être une variable d'ajustement des politiques budgétaires.

Dans l'attente de votre réponse ou d'une proposition de rencontre, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Francis SILVENTE, Président FNARS Rhône-Alpes

Contact : Audrey Sibellas, déléguée régionale
audrey.sibellas@fnars.org / 06 83 05 59 59